



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR-DU-PIN

Mairie de SAINT-SAVIN

38300

Tel. 04.74.28.92.40
Fax. 04.74.28.99.73



COMMUNE DE SAINT-SAVIN
ARRETE DU MAIRE n° 2020-006

Objet : Arrêté autorisant l'ouverture de l'Établissement « la micro-crèche Les Alevins et du Relai des Assistantes Maternelles »

Le Maire de la commune de Saint-Savin,

VU l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R.123-1, R 123-55 et R 152-6 et R. 152-7, et d'accessibilité ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU le décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 modifié par le décret n° 2007-1327 du 11/09/2007 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public ;

VU l'avis favorable de la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées formulé dans sa séance du 21/09/2015 ;

VU l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 24/05/2015 ;

VU le Rapport Final de Contrôle Technique n° 233381900157 du 8/09/2020 établi par Qualiconsult

ARRÊTE :

Article 1^{er}. - L'établissement « La micro-crèche les Alevins et le Relai Assistantes Maternelles », de type R, classé en 5^{ème} catégorie, 102 rue des Truitelles 38300 SAINT-SAVIN, est autorisé à ouvrir au public.

Article 2. - L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation, du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR-DU-PIN

Mairie de SAINT-SAVIN

38300

Tel. 04.74.28.92.40

Fax. 04.74.28.99.73

techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 3. - Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant.

Une ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de La Tour du Pin,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Bourgoin Jallieu,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère
- Préfecture de l'Isère, Commission d'accessibilité

Fait à Saint-Savin, le 18 septembre 2020

Maire,

38 Fabien DURAND